

# LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XVIII

MONTREAL, VENDREDI 3 JUILLET, 1896

No 18

2368... ABONNÉS RÉGULIERS... 2368

## Ça et là.

Les livres de transferts

Dernièrement, un déposant se présentait dans une banque et réclamait le montant de son dépôt. Cela n'a rien que de bien ordinaire; mais ce qui ne l'est pas, c'est le motif qu'il invoque pour rentrer en possession de son argent.

Il avait vu dans les journaux l'annonce d'un paiement d'un dividende par la banque et, au bas de l'avis, il avait lu :

" Les livres de transferts seront fermés du..... au..... prochain, ces deux jours inclusivement.

Notre homme s'était imaginé que la banque fermant ses livres de transferts allait fermer ses portes. Le bon sens ne lui avait pas indiqué qu'une banque qui veut fermer ses portes ne l'annoncerait pas, surtout en même temps qu'elle déclare un dividende. Au lieu de s'informer de ce que sont des livres de transferts, il n'a écouté que la peur provoquée chez lui par le mot *fermer* et il est allé demander le remboursement de son dépôt et quand il l'eût en poche, bien fier et bien insolent, il lança son petit venin, sa petite bave et s'en alla, tout heureux de son impertinence et aussi ignorant qu'avant.

S'il s'était adressé poliment au caissier, il aurait pu apprendre que le livre de transferts est un livre sur lequel on inscrit les changements, les mutations des actions de la Banque et que ces livres doivent être fermés pendant un certain temps pour régulariser la situation des actionnaires, car c'est à eux que vont les dividendes. Les banques sont, en outre, obligées de fournir au gouvernement un état détaillé des actionnaires et du montant des actions possédés par chacun d'eux, il est donc nécessaire qu'elles puis-

## LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, EDITEURS-PROPRIETAIRES.  
Chambre 101, BARRISSE "New York Life."  
Téléphone No 247. Boîte de Poste No 917  
Montréal, Canada.

### ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieue, un an \$2 00  
Canada et États-Unis, un an 1 50

France et Union Postale, un an (15 francs) 3 00

Tout abonnement est considéré comme renouvelé faute d'avis contraire 15 jours avant l'expiration.  
L'abonnement ne cesse que sur un ordre écrit adressé au bureau même du journal.

Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT,

Montréal, Canada.

sent donner un état certain. Or, comment fournir cet état certain, si la Banque ne ferme pas ses livres à un moment donné? Fermer les livres de transferts veut simplement dire qu'on n'y inscrit plus rien pendant le temps désigné dans l'avis et rien autre chose. Ainsi, une Banque annonce que, du 1er au 15 juillet, ses livres de transferts seront fermés, cela veut dire que si Jacques a acheté de Jules quinze parts de la banque, le 5 juillet, il ne pourra les faire inscrire à son nom avant le 16 juillet; elles resteront inscrites au nom de Jules, jusqu'à cette date, dans les livres de transferts de la Banque.

Si notre homme s'était adressé à un de ses camarades un peu au courant des affaires de la finance, il aurait appris ce que nous venons de dire aussi brièvement que possible.

Après la lutte Quelques respectables, puis sans ou légitimes que soient les intérêts d'un parti politique, on doit leur préférer ceux du pays, de la patrie.

Nous assistons actuellement à un spectacle bien peu digne. Nous admettons bien qu'un parti défait exhale sa mauvaise humeur; on accorde bien au condamné un délai

pour maudire ses juges, pourquoi n'en accorderait-on pas un aux vaincus de la lutte électorale pour pester contre leur défaite et leurs vainqueurs. Mais, ce qu'on ne peut leur accorder, c'est de chercher à paralyser et à démoraliser les affaires. Pour en arriver à leurs fins, il en est qui ne craignent pas de répandre des bruits de fermeture d'ateliers et de manufactures. Dans leurs paroles et leurs écrits perce l'espoir que les manufacturiers fermeront les portes de leurs usines afin de faire crier famine aux ouvriers et de prouver, une bonne fois, que les libéraux étant au pouvoir, c'en est fait du travail pour les ouvriers et de la vente chez les marchands.

Il est à remarquer que ceux qui agissent ainsi n'ont rien à perdre, parcequ'ils ne sont ni ouvriers, ni marchands, ni manufacturiers, ce ne sont que des politiciens pour qui n'existe qu'un drapeau, celui du parti. Poux eux tout peu périr, sauf le parti au char duquel ils sont rivés.

Mais les malheureux ne songent pas à une chose c'est que, conservateur ou libéral, chacun vit et doit vivre de son travail et que le manufacturier, sauf absence de commandes, n'a aucun intérêt à fermer ses portes. Supposons qu'il soit assez riche pour se payer la fantaisie de mettre ses ouvriers dehors parceque son parti a été vaincu, qu'en résultera-t-il? On donnera raison à ceux qui prétendent que le tarif est trop élevé et que les manufactures sont trop protégées; la preuve, dirait-on, c'est que, étant assez riches, ils peuvent par simple caprice, arrêter leur fabrication.

Sait-on où cela nous conduirait, si de tels faits se présentaient et se généralisaient? Il n'est que trop facile de le prévoir. La faim est mau-